

- 2026-01-2013** **Liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 11 décembre 2025 au 13 janvier 2026 : Dépôt**
- IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré,
- ET UNANIMEMENT RÉSOLU :
- QUE la liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 11 décembre 2025 au 13 janvier 2026 totalisant 867 536.04 \$ soit déposée au conseil.
- (Voir annexe A)
-
- 2026-01-2014** **Liste des engagements du TNO Lac-Walker pour la période du 11 décembre 2025 au 13 janvier 2026 : Dépôt**
- IL EST PROPOSÉ PAR la préfète suppléante madame Danielle Beupré,
- ET UNANIMEMENT RÉSOLU :
- QUE la liste des engagements du TNO Lac-Walker pour la période du 11 décembre 2025 au 13 janvier 2026 totalisant 433 478.18 \$ soit déposée au conseil.
- (Voir annexe B)
-
- 2026-01-2015** **Liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 11 décembre 2025 au 13 janvier 2026 : Dépôt et approbation**
- IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Manon Langlois,
- ET UNANIMEMENT RÉSOLU :
- QUE la liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 11 décembre 2025 au 13 janvier 2026 totalisant 376 050.75 \$ soit déposée au conseil et approuvée.
- (Voir annexe C)
-
- 2026-01-2016** **Liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 11 décembre 2025 au 13 janvier 2026 : Dépôt et approbation**
- IL EST PROPOSÉ PAR la préfète suppléante madame Danielle Beupré,
- ET UNANIMEMENT RÉSOLU :
- QUE la liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 11 décembre 2025 au 13 janvier 2026 totalisant 51 961.18 \$ soit déposée au conseil et approuvée.
- (Voir annexe D)
-
- 2026-01-2017** **Contrat No MRC7R-AME-2026-100 – Accompagnement pour la réalisation d'un Plan climat : octroi et financement**
- ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a entamé l'élaboration d'un Plan climat;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières désire être accompagnée dans la poursuite de l'élaboration de ce Plan;

ATTENDU QUE l'article 28 du Règlement N° 05-2025 relatif à la gestion contractuelle de la MRC de Sept-Rivières permet l'octroi d'un contrat de gré à gré pour lequel ce mode de passation est autorisé en vertu d'une exception prévue à la loi;

ATTENDU l'exception concernant les contrats pour la fourniture de services couverts par l'AECG qui est conclu avec un organisme à but non lucratif et qui comporte une dépense inférieure à 368 000 \$ (art. 938 (2.3°) CM).

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le contrat N° MRC7R-AME-2026-100 « Accompagnement pour la réalisation d'un Plan climat » soit accordé de gré à gré au Conseil régional de l'environnement Côte-Nord (CRECN), pour la somme de 102 006,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE les sommes servant à défrayer les coûts de ce mandat soient prises à même le programme d'aide financière *Accélérer la transition climatique locale* (ATCL) du Gouvernement du Québec;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document relié à ce mandat.

2026-01-2018

Adoption d'un projet retenu dans le cadre du Fonds régions et ruralité volet 2

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a conclu une entente avec la MRC de Sept-Rivières dans son exercice et ses responsabilités pour prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE les MRC ont maintenant pleine compétence en matière de développement local et régional sur leur territoire;

ATTENDU l'entente relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec à intervenir entre la Sûreté du Québec, centre de services MRC de Sept-Îles et la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE le projet se déroule du 31 mai au 30 septembre 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR la préfète suppléante madame Danielle Beaupré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne le projet de services de cadets 2026 présenté par la Sûreté du Québec en accordant une aide financière de 15 300 \$;

QUE la somme de 12 240 \$ soit prise dans l'entente du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2;

QU'un montant de 3 060 \$ soit financé par le budget de fonctionnement de la MRC de Sept-Rivières;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tous les documents s'y rapportant.

2026-01-2019

Adoption du règlement n° 01-2026 décrétant les taxes et les compensations pour le TNO Lac-Walker pour l'année 2026

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Manon Langlois,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le règlement n° 01-2026 décrétant les taxes et les compensations pour le TNO Lac-Walker pour l'année 2026.

2026-01-2020

Autorisation de signature d'une entente avec Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux de la Côte-Nord

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières souhaite assurer des services adéquats en matière de protection, de gestion et de contrôle des animaux sur le territoire du Lac Daigle;

ATTENDU QUE la SPCA Côte-Nord de Sept-Îles offre des services spécialisés en matière de prise en charge, de gestion, de bien-être et de protection des animaux domestiques;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières juge nécessaire et opportun de conclure une entente avec la SPCA Côte-Nord de Sept-Îles afin d'assurer la prestation de ces services sur son territoire;

ATTENDU QUE les termes et conditions de cette entente ont été présentés aux membres du Conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Manon Langlois,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise la direction générale à signer l'Entente relative à la fourniture de services de protection et de contrôle des animaux sur le TNO Lac-Walker, secteur du Lac Daigle;

QUE les sommes nécessaires soient puisées dans le budget de fonctionnement de la municipalité TNO Lac-Walker.

2026-01-2021

Autorisation de signature d'une entente avec la Sûreté du Québec – Programme de cadets policiers

ATTENDU QUE le programme de service de cadets de la Sûreté du Québec s'adresse aux étudiants en technique policière, lequel consiste à collaborer avec les policiers pour des activités de surveillance, de prévention, de relations communautaires, de promotion de la Sûreté du Québec et de rencontres d'échanges avec des partenaires pour la période estivale;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières a l'opportunité de compter sur la présence de deux (2) cadets policiers pour la saison estivale 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la proposition d'entente de la Sûreté du Québec dans le cadre du programme de cadets policiers pour l'été 2026;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte de contribuer financièrement à ce programme pour un montant maximal de quinze mille trois cents dollars (15 300 \$);

QUE le préfet et la direction générale soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir.

2026-01-2022

Résolution n° 2512-633 de la Ville de Sept-Îles - Dérogation mineure n° 2025-108

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Sept-Îles a adopté la résolution n° 2512-633 concernant l'acceptation conditionnelle de la demande de dérogation mineure n° 2025-108;

ATTENDU QUE cette résolution a été transmise à la MRC de Sept-Rivières conformément aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la préfète suppléante madame Danielle Beaupré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières avise la Ville de Sept-Îles qu'il n'entend pas se prévaloir des pouvoirs prévus au quatrième alinéa de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2026-01-2023

Autorisation de signature – Inscription d'hypothèques légales résultant d'un jugement

ATTENDU QUE le département de soutien aux entreprises de la MRC de Sept-Rivières peut octroyer des prêts à des entreprises selon certaines conditions;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières désire pouvoir inscrire des hypothèques légales résultant d'un jugement sur les biens meubles ou immeubles des entreprises ou de leurs cautions lorsque les prêts octroyés ne sont pas remboursés selon les modalités convenues;

ATTENDU QUE, pour préserver les droits de la MRC de Sept-Rivières, une hypothèque légale résultant d'un jugement sera inscrite sur un immeuble dans les prochains jours.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Manon Langlois,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise la direction générale à mandater un notaire et à signer tout document nécessaire pour l'inscription d'une hypothèque légale résultant d'un jugement.

Période de questions

Aucune question.

2026-01-2024

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR la préfète suppléante madame Danielle Beaupré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance régulière du 20 janvier 2026 soit levée à 16 h 41.

Benoit Methot
Préfet

Elisabeth Chevalier
Directrice générale et greffière-trésorière

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Benoit Methot
Préfet